

Comité d'éthique
Rapport d'Activité 2022

Résumé

- Organe consultatif issu du premier cycle de SIP
- Mise en place : janvier 2019
- 10 membres : 6 sociétaires tirés au sort, 2 expertes accompagnantes, 2 membres du personnel mutualisé
- 12 réunions en 2022
- 4 cas traités
- Finalisation du ROI
- Mise en place d'un cloud partagé pour les membres du comité d'éthique
- Finalisation du questionnaire sur les suites données aux recommandations
- contact : comite.ethique@smart.coop

I. LA COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Pour l'année 2022, le comité d'éthique était composé comme suit :

- 2 sociétaires B (équipe mutualisée) : Sonia Kenis conseillère de Smart et Sarah de Heusch Chargée d'Affaires Institutionnelles à la Direction Générale, qui préside le comité d'éthique.
- 2 expertes accompagnantes : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Gabrielle Mirbeau, ex-membre du comité d'éthique de Coopaname.
- 6 membres sociétaires de catégorie A : Ann De Visscher, Laetitia De Vuyst, Lucas Lecomte, Marc Descamps, Régis Dumont et Séverine Lacante.

Fin 2022 la question de la dimension belge ou binationale (FR-BE) du comité a été tranchée avec le CA et il a été décidé qu'elle ne serait à présent que belge.

La durée des mandats est de 2 ans et renouvelables à l'anniversaire de la date d'entrée au comité d'éthique. Il reste un membre de Smart France qui a renouvelé son mandat début 2022, il a été décidé qu'il terminera son mandat (janvier 2024) suite à quoi il arrêtera sa participation au comité d'éthique.

En 2022 le comité d'éthique n'a pas pu bénéficier d'un.e secrétaire (la précédente n'ayant pas été remplacée), ce qui a perturbé le bon fonctionnement du comité. En particulier ceci a créé une charge de travail supplémentaire pour la présidente, qui assume par ailleurs d'autres fonctions au sein de la coopérative. De plus, la prise de note collective n'est pas aisée tant parce qu'il est difficile de débattre en prenant des notes que parce que la plupart des membres du comité ne sont pas habitués à prendre des notes dans le cadre de leurs métiers. Au bout de quelques mois de pratique, le comité d'éthique se rend compte que le rôle de secrétaire est essentiel et que son absence affecte la qualité du travail. En 2023, deux personnes du secrétariat général partageront la tâche de secrétaire du comité d'éthique, fonction qui se limitera à la prise de notes lors des réunions et à l'organisation des réunions.

II. ACTIVITÉ 2022

Réunions du comité d'éthique et outils de travail

En 2022 le comité d'éthique s'est réuni 12 fois (à raison d'une fois par mois, sauf le mois de mars où il s'est réuni plusieurs fois autour d'un cas compliqué et urgent). Les réunions durent généralement 3h.

En plus de ces réunions mensuelles, le comité d'éthique a organisé une séance d'information pour les membres dans le cadre des activités précédant l'AG formelle.

L'une des membres du comité d'éthique est censée participer au comité de pilotage du plan diversité de Smart. C'est l'une des expertes accompagnantes qui est par ailleurs spécialisée dans les questions de diversité. Il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage du comité diversité.

Tous les membres du comité d'éthique sont rémunérés pour le travail fourni depuis juin 2021.

Les membres tirés au sort ainsi que les expertes externes le sont en fonction du barème utilisé pour les personnes qui font des prestations en lien avec la vie coop de Smart. Pour des raisons légales, le personnel mutualisé quant à lui est payé à hauteur de son salaire horaire (les heures prestées sont considérées comme des heures de travail) depuis 2019.

En 2022 la présidente du comité d'éthique (avec l'aide du pôle vie Coop) a mis à disposition des membres du comité tous les documents (PV, OJ, recommandations etc) du comité dans un cloud dédié. Cet espace sert à présent d'outil de travail qui centralise tous les documents du comité pour faciliter le travail de ses membres. Il a commencé à être utilisé fin 2022.

En 2022, le questionnaire à destination des personnes et services ayant reçu des recommandations du comité d'éthique a été finalisé. Ce questionnaire a été élaboré par le comité et mis en forme avec l'aide de la Direction de Services Informatiques. Il sert à identifier si les recommandations du comité d'éthique sont compréhensibles, pertinentes et suivies. Les questionnaires seront envoyés courant 2023.

Les sujets traités

En 2022, le comité a répondu à quatre cas (l'un soumis par un administrateur délégué, deux autres par des membres et un autre par le personnel mutualisé de France). Le comité s'est saisi d'un épineux sujet qui a mené à la finalisation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du comité d'éthique, à la demande du Conseil d'Administration. De ce fait le comité a passé plusieurs réunions à finaliser son ROI qui est à présent validé par le CA et disponible sur les pages web dédiées au comité.

Le premier sujet que le comité d'éthique a traité est celui des relations intimes au travail. Le comité a indiqué que les relations intimes au travail n'étaient pas les seules à pouvoir créer des situations difficiles au travail, des amitiés fortes peuvent aussi perturber les dynamiques d'équipe. Cependant, si on ne peut empêcher des relations intimes et des amitiés de se nouer au travail, on peut faire en sorte de mettre en place un cadre qui permet d'exprimer l'inconfort au travail et d'y remédier si nécessaire. Cette recommandation a été transmise aux Administrateurs Délégués ainsi qu'au service RH.

Proche du premier sujet, un deuxième cas concerne la demande d'un sociétaire de catégorie A qui s'est présenté comme candidat au Conseil d'Administration (et a été élu). Il a demandé au comité d'éthique si le fait d'être en couple avec une membre du personnel mutualisé posait un problème d'un point de vue éthique. Le comité d'éthique n'a pas eu de réticence à sa candidature tant qu'il explicitait clairement sa situation.

Le Plan de sauvegarde de l'emploi en France a été un épineux dossier à analyser et qui a mobilisé plusieurs réunions du comité d'éthique. Le comité a abordé ce sujet en se plaçant du point de vue des sociétaires-utilisateurs.ice.s, en analysant les communications officielles (mails et lettres des IRP, du CA belge et de la direction française) qu'i.e.l.s ont reçu. Ces sources ont révélé des tensions au sein de la coopérative française qui relevaient principalement d'une posture classique de défiance entre travailleurs et employeurs, dynamique que la coopérative est sensée pouvoir dépasser. Elles mettent en outre en avant un manque de clarté sur les faits. Ce sont ces divergences entre valeurs et pratiques qui ont incité le comité d'éthique à se pencher sur le cas et à recommander à Smart (de France ou de Belgique) de développer davantage un dialogue coopératif en son sein.

Un autre cas abordé a été celui d'une personne qui voulait s'inscrire pour une Activité Smart et qui insistait pour avoir un rendez-vous en présentiel. A la lumière des échanges écrits

entre les conseiller.e.s et même le directeur de la DOP, il est apparu que la personne n'avait pas rempli de fiche d'inscription et avait de surcroît modifié plusieurs fois le descriptif de son activité, ce qui a suscité une méfiance de la part de Smart. Le comité d'éthique a répondu par une fin de non-recevoir.

III. PERSPECTIVES 2023

Certains sujets ont été abordés en 2022 mais ne feront l'objet de recommandations qu'en 2023. Etant donné que la présidente du comité devait tout gérer seule, elle n'a pu mener de front le chantier d'analyse de suivi des recommandations du comité d'éthique, travail qui était censé être lancé en 2022.

Les sujets traités sont tous présentés dans les rapports d'activité annuels afin de rendre le travail du comité accessible à l'ensemble des sociétaires et de la communauté Smart. Pour plus de transparence, une réflexion est en cours sur la nécessité de publier toutes les recommandations sur le site de Smart. Le comité d'éthique doit entreprendre un travail d'anonymisation afin de centrer l'intérêt sur les enjeux et non sur les individus. Mais faut-il tout publier ? Particulièrement lorsque le cas traité implique d'autres instances ? Lorsqu'il s'agit de décisions en construction ou même des sujets délicats ? Qu'en est-il lorsque les personnes qui saisissent le comité ne veulent pas publier les recommandations ?

2023 sera aussi l'occasion de permettre l'interconnaissance entre les différentes instances de Smart, à savoir, le Conseil d'Administration, le comité de direction, le Conseil d'Entreprise et le Conseil de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) et le comité d'éthique, afin de favoriser le dialogue et l'intercompréhension entre les différentes instances de gouvernance de Smart.

Le comité connaîtra aussi un renouvellement partiel avec un nouveau membre (pour remplacer Régis Dumont) et deux nouvelles personnes de l'équipe mutualisée afin de remplacer Sonia Kenis et Sarah de Heusch. Il y aura un temps de transition et de transmission pour le rôle de présidence.